WORLDCUP
inter entreprise

Conditions generales

Worldcup inter entreprise 2026

Objet

Les présentes Conditions Générales et Conditions Générales de Vente (ci-après les « CG / CGV ») ont pour objet de définir l'ensemble des droits et obligations relatifs à l'organisation, l'inscription, la participation et la vente de prestations liées au tournoi de football inter-entreprises intitulé « WorldCup Interentreprise » (ci-après « le Tournoi »).

Toute inscription, réservation, participation ou présence au Tournoi implique l'acceptation pleine,

2. Organisateur

Le Tournoi est organisé sous la responsabilité légale de :

Organisateur légal et responsable juridique :
Nom : Salah Ftiss (majeur)
Statut : Particulier
Adresse : 4 rue de Crochet, 1880 Bex, Canton de Vaud, Suisse
Email : contact@tournoi-worldcup.ch

Organisation opérationnelle et coordination :
Nom : Rayhan Ftiss (mineur)
Agissant sous l'autorité, avec l'accord et la supervision de son représentant légal.

L'Organisateur légal dispose d'une assurance responsabilité civile couvrant l'organisation de l'événement. La participation au Tournoi vaut reconnaissance expresse que la responsabilité juridique incombe exclusivement à l'organisateur légal.

3. Caracteristiques du tournois

Nom du Tournoi : WorldCup Interentreprise
Date : 23 mai 2026
Lieu : Stade du CSGV, Suisse
Type : Tournoi de football en extérieur

Nombre d'équipes : 12 équipes maximum

Composition des équipes : 11 joueurs minimum par équipe

Remplaçants : Autorisés moyennant un supplément de CHF 45.– par remplaçant

Les matchs sont disputés selon les règles officielles de la FIFA, sauf adaptations organisationnelles décidées par l'Organisateur.

4. Conditions de participation

Le Tournoi est strictement réservé aux équipes affiliées à une entreprise.

Chaque participant déclare être lié à l'entreprise représentée (salarié, collaborateur, ou statut équivalent).

La mixité est autorisée.

Chaque équipe doit comprendre au minimum 11 joueurs inscrits.

Les capitaines d'équipe garantissent l'exactitude des informations transmises et engagent leur équipe.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute équipe ou tout participant ne respectant pas ces conditions.

5. Inscription et reservation

Les inscriptions s'effectuent exclusivement via le site internet officiel du Tournoi.

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive dès validation du paiement en ligne.

L'Organisateur se réserve le droit de limiter ou clôturer les inscriptions à tout moment.

6. Tarifs et paiement

Les tarifs sont indiqués en francs suisses (CHF).

Le paiement s'effectue exclusivement en ligne lors de la réservation.

Tout supplément (notamment pour les remplaçants) est dû intégralement avant le début du Tournoi.

Aucune participation ne sera autorisée en cas de paiement incomplet.

7. Annulation, remboursement et report

7.1 Annulation par une equipe

Annulation jusqu'à 30 jours avant l'événement : remboursement de 50 % du montant payé.

Annulation à moins de 30 jours de l'événement : aucun remboursement.

7.2 Annulation ou modification par l'Organisateur

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter le Tournoi, notamment en cas de mauvais temps, de force majeure, de contraintes de sécurité ou de toute autre raison indépendante de sa volonté.

En cas de report : aucune indemnité ne sera due.

En cas d'annulation sans possibilité de report : les montants payés seront remboursés.

Aucune indemnité complémentaire (transport, hébergement, perte de chiffre d'affaires, etc.) ne pourra être réclamée.

8. Deroulement, discipline et exclusions

Les décisions des arbitres et de l'Organisateur sont définitives et sans recours.

Tout comportement antisportif, violent, dangereux, discriminatoire ou contraire à l'éthique pourra entraîner :

- l'exclusion immédiate d'un joueur,

- l'exclusion d'une équipe entière, sans remboursement.

La consommation d'alcool, de stupéfiants ou toute infraction à la loi est strictement interdite.

9. Responsabilite et decharge

Chaque participant reconnaît participer sous sa seule et entière responsabilité.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de :

- blessure, accident, incapacité, invalidité ou décès,

- vol, perte ou détérioration d'effets personnels,

- dommages matériels ou corporels causés entre participants.

Les entreprises participantes sont solidairement responsables des actes de leurs joueurs.

Les participants déclarent être en parfaite condition physique et disposer d'assurances adéquates.

10. Assurance

Il appartient à chaque entreprise et à chaque participant de disposer d'une assurance couvrant les risques liés à la pratique du football en compétition. L'assurance RC de l'Organisateur ne saurait être assimilée à une couverture individuelle des participants.

11. Droit a l'image

Les participants et les entreprises autorisent expressément et sans limitation l'Organisateur à utiliser toute image, vidéo ou enregistrement réalisé lors du Tournoi, sur tout support, à des fins promotionnelles, commerciales ou de communication, sans limitation de durée et sans contrepartie financière.

12. Donnees personnelles LPD

Les données collectées sont traitées conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD). Elles sont utilisées exclusivement pour l'organisation du Tournoi et ne sont pas cédées à des tiers non autorisés.

13. Modification des CG / CGV

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CG / CGV. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de l'inscription.

14. Nullite partielle

Si une clause des présentes CG / CGV devait être déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeureraient pleinement en vigueur.

15. Droit applicable et for juridique

Les présentes CG / CGV sont soumises au droit suisse.
Tout litige sera soumis exclusivement aux tribunaux compétents du Canton de Vaud.

16. Langue

La version française des présentes CG / CGV fait foi.

17. Acceptation

Toute inscription ou participation au Tournoi vaut acceptation expresse et irrévocable des présentes CG / CGV.

FAIT A BEX, LE 25 JANVIER 2026